Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 976

Artikel: Chronique d'une mort scandaleuse
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011325

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FRIBOURG

Chronique d'une mort scandaleuse

(*pi*) Fribourg est un grand village de 40'000 habitants qui peut encore vivre des passions ou des indignations collectives. Mais, comme disait Brassens: «Ce n'est pas seulement à Paris que le crime fleurit / Nous au village aussi on a de beaux assassinats.»
Des assassinats, il y en a eu deux, en peu de temps.
Il y a deux mois, un Tunisien poignarde sa femme adultère, une Suissesse.
Il y a trois semaines, quatre jeunes provoquent trois requérants d'asile kurdes. Au cours de la bagarre, très brève, un apprenti de 17 ans frappe mortellement un des Kurdes.
C'est ce deuxième événement qui va nous intéresser plus particulièrement mais, comme on va le voir, le premier en influence fortement la perception.

Emotion

L'émoi est grand à Fribourg: crime raciste ou simple accident qui aurait pu survenir également entre Suisses? Deux manifestations spontanées, au lendemain des événements, penchent pour la première thèse tandisqu'une autre, une semaine plus tard, défend la seconde. Même divergence dans les nombreuses lettres de lecteurs parues dans *La Liberté*: les uns sont indignés, les autres en appellent à la compréhension envers ce jeune apprenti qui a commis un acte irréparable.
Il faut relever dans cette affaire l'excellent travail journalistique du quotidien local. *La Liberté* a en effet traité sérieusement ce qu'elle aurait pu classer comme un fait divers. La chose est suffisamment rare pour qu'elle soit relevée. C'est ainsi, qu'en plus de la relation exhaustive des événements — rixe, manifestations, communiqués du juge — les lecteurs ont eu droit à plusieurs commentaires et à une double interview reconstituant en parallèle le déroulement de la bagarre racontée par un protagoniste suisse d'une part et par un turc de l'autre. Le courrier des lecteurs, abondant comme on l'a dit, est publié sur des pages entières.
Ce travail minutieux et professionnel permet quelques commentaires à distance.

Partialité

Dès que la manifestation anti-raciste se déroule, commencent les reproches: lorsqu'un Tunisien a tué sa femme suisse, vous n'avez pas organisé de manif. Ce sentiment est tenace: la plupart des lettres dont les auteurs ne veulent pas reconnaître un crime raciste font cette comparaison. Et leurs auteurs ne manquent d'ailleurs pas de commettre eux-mêmes l'excès qu'ils reprochent à d'autres. Ainsi, dans une lettre, *«Un Turc est mort sur les pavés de notre Vieille-Ville»* alors qu'*«une jeune personne qui avait épousé un Tunisien a été lâchement poignardée par ce dernier»*. Ou, dans une autre: *«Un jeune étranger de 23 ans (...) a poignardé sauvagement son épouse fribourgeoise âgée de 21 ans»* et plus loin: *«Un adolescent fribourgeois âgé de 17 ans (...) lors d'une altercation violente a provoqué la mort d'un demandeur d'asile turc»*. La Suissesse a été «lâchement» ou «sauvagement» poignardée. Le Turc est mort, simplement, lors d'une «altercation violente». Les nuances de langages ne sont pas innocentes.

Racisme

Le juge informateur a cru devoir communiquer que les jeunes n'appartenaient à aucun mouvement raciste et que ce qui doit être considéré comme un accident aurait pu se produire entre Suisses. Cette affirmation laisse perplexe jusqu'à Pierre Mamie, évêque, qui dans une «Lettre ouverte aux jeunes de mon quartier» pose la question: *«Si vous aviez eu devant vous des compatriotes fribourgeois, le malheur serait-il arrivé?»* Dans son récit, un des jeunes dit avoir vu les Turcs qui «emmerdaient» une prostituée. Le fait n'est pas établi. Peu importe, mais qui auraient-ils soutenu si la prostituée s'était faite «emmerder» par un copain éméché ou un papi en goguette?
A partir de quand un acte est-il raciste? Si c'est à partir du moment où de gens agissent différemment parce qu'ils se trouvent en face d'étrangers, ou d'un groupe social déterminé, alors il faut considérer lucidement ce crime comme un crime raciste.
Certaines banderoles vues lors de la manifestation de soutien au jeune apprenti laissent songeur: «Le hasard xénophobe». C'est si bien dit. Et aussi: «Occupons nos jeunes». Le refrain n'est que trop connu: dès que des jeunes commettent des délits, sortent du rang, font parler d'eux, il faut les occuper. Là n'est pourtant pas le problème: le racisme ordinaire est latent aussi bien chez des jeunes que chez leurs parents et la violence ne s'exprime pas qu'à coups de pied et de poing.
Non, décidément, il ne suffit pas d'«occuper nos jeunes». ■

La xénophobie ordinaire

(*jd*) En annonçant hâtivement que les jeunes Fribourgeois impliqués dans la mort d'un requérant d'asile turc n'avaient aucun lien avec une organisation d'extrême-droite, le juge d'instruction chargé de l'enquête a cru calmer les esprits. Or il n'a fait que souligner l'importance croissante de la xénophobie ordinaire en Suisse.
Comme il serait rassurant de pouvoir imputer les violences contre des étrangers et les manifestations racistes à des petites groupes bien identifiés de fanatiques excités, de brebis égarées et marginales! Mais voilà, les exactions des rustres du Front patriotique ont été trop longtemps ignorées par des autorités locales et cantonales peu enclines à réprimer sèchement ces pratiques, suivant ainsi le bon exemple du Ministère public fédéral. Et cette mollesse officielle n'est-elle pas un encouragement implicite à tous les débordements?
Le statut indigne des saisonniers, la